

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS  
NN/AC

**COMMUNE DE MORMOIRON**

**DECISION N° 019/2024**

**Portant : Contrat de maintenance adoucisseur d'eau à l'école primaire – COGEM**

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°03/2023 en date du 16 janvier 2023 reçue en Préfecture d'Avignon le 19 janvier 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la proposition de contrat de maintenance pour adoucisseur d'eau, en date du 08/03/2024

**DECIDE**

**Article 1** : d'accepter l'offre de l'entreprise suivante :

**S.A.S COGEM  
2 RUE MAURICE MOISSONNIER  
69120 VALUX-EN-VELIN**

Selon les modalités d'intervention et conditions financières :

CONTRAT D'ENTRETIEN ET REVISION ANNUEL 315,83 € HT soit 379,00 € TTC

Comprenant 1 CARTOUCHE SPUN PP 10" POUR SEDIMENTS - 20 MICRONS

**Contrat valable pour une durée de 5 ans à compter du 2024 jusqu'en 2028.**

**Article 2** : D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Monsieur le Maire à signer toutes les pièces subséquentes ;

**Article 3°** : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télerecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4°** : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (Trésor Public Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 02/07/2024

Par délégation  
du Conseil Municipal

LE MAIRE,

Régis SILVESTRE

Date de publication, certifiée  
exécutoire le : 04.07.2024

